

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 07 Mars 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLÉ – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Absents : MM. SEYNAT.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

*** Articles issus des Règlements des terrains et installations sportives et de l'éclairage des installations sportives adoptés le 11/12/2021**

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ROUILLAC – STADE JACQUES BERTRY – NNI 162860101

Cette installation était classée en **Niveau T5PN** jusqu'au **02/07/2019**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

La Commission constate la levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

ANAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 160110101

Cette installation est classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **24/08/2031**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation du propriétaire au Niveau T5 PN, à la suite de la création d'un bloc vestiaire en lieu et place de l'existant, de l'avis préalable du 5 Mars 2022, et des documents fournis :

- Rapport de Visite de JP. PINEAU du 02/03/2023
- Plan du nouveau bloc vestiaire

Elle rappelle que les glaces miroirs devront être installées dans chaque vestiaire (joueurs et officiels), conformément à l'article 4.6.1*.

- Fournir une AOP ou Attestation de capacité

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033**.

2.3. Changements de niveau de classement

CHASSORS – STADE MUNICIPAL – NNI 160880101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle constate l'absence du bloc vestiaires arbitres obligatoire pour un Niveau T6 (art. 4.7.2 *)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LA ROCHEFOUCAULD – STADE LEON JARTON – NNI 162810101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courrier mairie du 20/02/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

ROUSSINES – STADE MUNICIPAL – NNI 162890101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courrier mairie du 14/02/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

MERIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 162160101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier mairie du 10/02/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

AMBERNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 160090101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/07/2025**.

Courrier mairie du 10/02/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

BUNZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 160670101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courrier mairie du 23/02/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LES GONDS – STADE MUNICIPAL – NNI 171790101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **23/04/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

ST GEORGES DU BOIS – STADE GUY COUILLAUD – NNI 173380101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **23/04/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

SURGERES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 174340102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** de l'installation.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

HAIMPS – STADE MUNICIPAL – NNI 171880101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN** de l'installation.

Elle constate l'absence de sanitaires destinés aux acteurs du jeu.

Elle rappelle que les structures des bancs de touche joueurs et, notamment, leur couverture ne doivent présenter aucun angle saillant afin d'éviter toute blessure (Art.3.9.5.1 *).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement



6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

NOAILLES – STADE FOOT A5 PALISSADES – NNI 191515501

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5** palissades et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable pour un terrain de 30x20m et buts de 4x2 m

- **Dossier APS du 13/01/2023 :**

- ✓ Dimensions Aire de Jeu 30 x 20 m.
- ✓ Synthétique pure S35 (lestage sable)
- ✓ Hauteur du gazon ... mm
- ✓ Couche de souplesse

- Etude d'éclairage du 30/11/2022 conforme

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un terrain de FOOT5 PALISSADES**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

NOAILLES – STADE DU PUY BLANC – NNI 191510101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **28/09/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la mise en place d'un système d'arrosage, ainsi que des éléments transmis :

- Plan de Situation
- Plan de Masse de l'installation
- Plan d'implantation du système d'arrosage
- Tête arrosage HUNTER

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **mise en place d'un système d'arrosage** de l'installation.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

NOAILLES – STADE DU PUY BLANC ENTRAINEMENT – NNI 191510102

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain d'entraînement** et des documents fournis :

- Plans terrain 90x45m
- Devis

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **Création d'un terrain d'entraînement Niveau T7**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

YVRAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 335540101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/02/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 31/01/2023 (V. GUICHARD)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

GALGON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 331790101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/02/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 13/02/2023 (V. GUICHARD)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LE TAILLAN MEDOC – STADE LE PALIO 1 – NNI 335190101

Cette installation était classée en **Niveau T3PN** jusqu'au **27/01/2021**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable** du 31/01/2023, pour le changement **de revêtement en synthétique** pour un **Niveau T3 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie et projet
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

LIBOURNE – STADE ROBERT BOULIN 1 – NNI 33430201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/10/2030**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable** du 03/01/2022, pour la **mise aux normes du terrain et installations** pour un **Niveau T3** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LIBOURNE – STADE ROBERT BOULIN 1 – NNI 33430201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/10/2030**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable** du 03/01/2022, pour **l'agrandissement du bloc vestiaire** pour un **Niveau T3** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LORMONT – GYMNASSE BRASSENS CAMU – NNI 332499901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan des Vestiaires
- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 10/02/2023.
- Arrêté Municipal du 09 Mai 2016

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

LORMONT – GYMNASSE DES IRIS – NNI 332499902

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 28/02/2023.
- **Fournir une AOP ou Attestation de capacité**

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

TARNOS – STADE VINCENT MABILLET – NNI 403120201

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **12/03/2028**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T4 SYN**, à la suite du changement de revêtement de l'aire de jeu (Avis favorable du 03/05/2022), et des éléments complémentaires fournis :

Date de mise en service SYN : 20/10/2022.

- Test in-situ initiaux du 12/01/2023 – LABOSPORT (Conformes),

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **20/10/2032** (Date de la mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

HAGETMAU – STADE DE LA CITE VERTE 1 – NNI 401190101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **31/08/2016**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan des Vestiaires
- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 14/02/2023.
- Attestation de Capacité du 16/01/2023

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BEAUPUY – STADE JEAN GIRAUD – NNI 470240101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 09/01/2023.
- Attestation de capacité du 25/01/2023 (299 personnes)

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

LE PASSAGE – COMPLEXE SPORTIF DE ST GERMES 1 – NNI 472010101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 10/02/2023.
- Attestation de capacité du 28/02/2023 (299 personnes)

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

LE PASSAGE – COMPLEXE SPORTIF DE ST GERMES 2 – NNI 472010102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 10/02/2023.
- Attestation de capacité du 28/02/2023 (299 personnes)

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

MONBAHUS – STADE HENRI SAUVAUD – NNI 471700101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 17/01/2023.
- Attestation de capacité du 20/02/2023 (299 personnes)

La commission constate l'absence de clôture de l'installation obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

LE PASSAGE – COMPLEXE SPORTIF DE ST GERMES 3 – NNI 472010103

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/01/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. LACOMBE du 10/02/2023.
- Attestation de capacité du 28/02/2023 (299 personnes)

La commission constate :

- ***l'absence de banc de touche joueurs obligatoire pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*)***
- ***l'absence de Main courante sur toute l'aire de jeu obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.6*)***
- ***l'absence d'un vestiaire arbitre obligatoire pour un Niveau T6 (art. 4.7.2*)***

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MONEIN – STADE DU PONT DU LAT 1 – NNI 643930201

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **23/04/2028**.

Date de mise en service : 21/02/2023

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation du propriétaire au **Niveau T4 SYN**, à la suite du changement des laies synthétiques de l'aire de jeu, de l'avis préalable CRTIS du 12 Juillet 2022, et des documents fournis :

- Rapport de Visite de G. SAVIGNAT du 21/02/2023

- **Tests in Situ initiaux à fournir avant la date du 21/08/2023.**

- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité**

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6.*) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal, au regard du choix de revêtement effectué (synthétique pur).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ initiaux, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T7 PROV** jusqu'au **21/08/2023**.

LACQ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 643000102

Cette installation n'était pas classée.

A la suite de l'avis préalable favorable du 02/11/2022,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de G. SAVIGNAT du 20/02/2023.

- AOP du 15/11/2022 (200 personnes)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

SAUVAGNON – SALLE DES SPORTS – NNI 645119901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de G. SAVIGNAT du 21/02/2023.

Elle rappelle que chaque vestiaire doit être doté d'un point d'eau et d'une glace-miroir (Art. 4.6.1*), malgré la présence de deux lavabos dans le couloir réservé aux acteurs du jeu.

- Fournir une AOP ou une attestation de capacité

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

PARTHENAY – STADE MARC MULAC – NNI 792020202

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

MAUZE SUR LE MIGNON – STADE MAXIME GIRAUD – NNI 791700101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la mise en place d'un système d'arrosage, ainsi que des éléments transmis :

- Plan de Situation
- Plan de Masse de l'installation
- Plan d'implantation du système d'arrosage
- Tête arrosage RAINBIRD 8005

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **mise en place d'un système d'arrosage** de l'installation.

- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE MONTEE ROUGE EXTERIEUR N°1 – NNI 860660103

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 09/01/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

ST GENEST D AMBIERE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 862210101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **02/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 08/02/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

ST GENEST D AMBIERE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862210102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/03/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

CENON SUR VIENNE – STADE DES SOURCES – NNI 860460101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **28/08/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 09/02/2023.

- Attestation de capacité du 13/02/2023 (299 personnes)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE MONTEE ROUGE EXTERIEUR N°2 – NNI 860660104

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/01/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle constate l'absence de bancs de touche joueurs (obligatoires pour un Niveau T5 (Art. 3.9.5.2*).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/03/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHATELLERAULT – GYMNASSE DU SANITAL – NNI 860669901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **02/11/2023**.

Courrier mairie du 23/02/2023, cette installation ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

LENCLOITRE – GYMNASSE MUNICIPAL – NNI 861289901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **13/01/2023**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 07 MARS 2023 – PV N° 7

PAGE 19/39

Courrier mairie du 23/02/2023, cette installation ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

ST GERVAIS TROIS CLOCHERS – GYMNASE MARIE CLAIRE RESTOUX – NNI 862249901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **13/01/2023**.

Courrier mairie du 23/02/2023, cette installation ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

POITIERS – GYMNASE COLLINOT / BLOSSAC – NNI 861949901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal4** jusqu'au **13/01/2023**.

Courrier mairie du 12/02/2023, cette installation ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

LIGUGE – GYMNASE JEAN-PAUL GOMEZ 1 – NNI 861339901

Cette installation était classée en **Niveau Futsal4** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau Futsal4**.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

MONTAMISE – SALLE HALLE DES SPORTS – NNI 861639901

Cette installation était classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale en **Niveau Futsal3**.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

COUHE – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 860829901

Cette installation était classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale en **Niveau Futsal3**.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

5.3. Changements de niveau de classement

VOUNEUIL SUR VIENNE – GYMNASE DU COLLEGE – NNI 862989901

Cette installation était classée en **Niveau Futsal3** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau Futsal4**.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST AUVENT – STADE MUNICIPAL – NNI 871350101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 12/01/2023.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

LIMOGES – STADE RAOUL DAUTRY – NNI 870850801

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/05/2022 (L. GENESTE)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

-Présence d'un couvercle béton (regard arrosage) dans la zone de sécurité non protégé (art 3.3 *)

La commission demande que le bloc béton soit recouvert d'un revêtement synthétique (art. 3.10.2 *)

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art 3.9.1.2 *)

Elle prononcera le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/03/2033 (Date de la Commission) à la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées.

SAILLAT SUR VIENNE – STADE JEAN ABELLO – NNI 871310101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau T5 PN et des documents Transmis complémentaires :

- Rapport de Visite de L. GENESTE précisant la présence d'une douche dans le vestiaire arbitres et la levée de non-conformité.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

SAINT AUVENT – SALLE DES SPORTS – NNI 871359901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Plan de Masse de l'installation
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de Visite de L. GENESTE du 03/01/2023.

- Fournir une A.O.P ou A.A.C

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **07/03/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BRIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160610101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **09/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 189 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

La Commission rappelle que le rapport U1h doit être maintenu à un minimum de 0,40 pour conservation du Niveau E6 (art. 3.2.1).

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

PRANZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 162690101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **01/07/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**

Résultats photométriques :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 254 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **22/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

MONTBRON – STADE SERGE MORIN – JACQUES MORE – NNI 162230101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **09/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**

Résultats photométriques :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 203 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **22/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801

Cet éclairage est classé en **Niveau E4** jusqu'au **27/05/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage et des documents fournis :

- La demande de confirmation éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/11/2022.

- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 14/10/2022.

➤ Éclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 247 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,08

➤ U2h (EMhin/EhMoy) : 0,14

Le relevé photométrique a été effectué, malgré un projecteur défaillant ainsi que 2 rampes de projecteurs défaillantes, constatés à l'arrivée des contrôleurs.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **L'éclairage horizontal moyen est inférieur à 320 Lux (à maintenir pour le Niveau E4)**

- **La valeur U1h est inférieur à 0,50 (demandé pour Niveau E4)**

- **La valeur U2h est inférieur à 0,70 (demandé pour Niveau E4)**

La C.R.T.I.S prononce la suspension de classement de cet éclairage, dans l'attente des opérations de remise en conformité et de remplacement des projecteurs défaillants.

Elle rappelle qu'en l'absence de classement fédéral de l'éclairage, aucune rencontre en nocturne ne peut se disputer sur l'installation.

ANGOULEME – PLAINE DE JEUX DES 3 CHENES – A – NNI 160150401

Cet éclairage était classé en **Niveau E6** jusqu'au **12/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 183 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

La Commission rappelle que le rapport U1h doit être maintenu à un minimum de 0,40 pour conservation du Niveau E6 (art. 3.2.1 *).

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **06/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST AIGULIN – STADE MUNICIPAL – NNI 173090101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **07/06/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 163 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **22/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

SURGERES – STADE MUNICIPAL – NNI 174340101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **10/12/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 159 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **16/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ROCHEFORT – STADE DU POLYGONE 1 – NNI 172990101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **10/03/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 239LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **20/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ROYAN – STADE MUNICIPAL – NNI 173060101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **28/01/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 631 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ST GERMAIN DE LUSIGNAN – STADE GUY RENAUD – NNI 173390101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/12/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

JONZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 171970101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/12/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 200 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ROYAN – GYMNASSE DE L'ESPACE CORDOUAN – NNI 173069901

Cet éclairage est classé **Niveau EFutsal3** jusqu'au **25/07/2023**.

La commission prend connaissance de la demande confirmation de classement en **Niveau EFutsal 3** :

Résultats photométriques :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 531 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **01/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

AUBUSSON – STADE VICTOR PAKOMOFF 1 – NNI 230080101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E7** jusqu'au **19/04/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6** (à la suite des travaux d'entretien),

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **16/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CREYSSE – STADE DE LA FERME – NNI 241450101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 26/12/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Conseil Municipal du 08/12/2022
- Devis
- Fiches techniques
- Plans
- Etude d'éclairage en date du 20/06/2022 précisant :
 - Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
 - Implantation symétrique : 6,00 et 4,00m Ligne de Touche et 15,00m Ligne de But.
 - Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
 - 3 projecteurs par mât : Altis LED G4 (2 x 757 WB 1 x 757 A4)
 - Puissance installée : 18,54 kW
 - Température Couleur : 5700 Kelvin
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 48
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 191 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,85
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA TESTE DE BUCH – STADE DU CLAVIER A CAZAUX – NNI 335290301

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la suite de l'avis favorable pour un **Niveau E6 LED** du 08/11/2022 ;

La commission prend connaissance de la demande de classement Initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 222 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **06/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LE TAILLAN MEDOC – STADE LE PALIO 1 – NNI 335190101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/02/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 06/12/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 8,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
- 3 projecteurs par mât : 2 BVP528 OUT T35A35-WB (1500W) et 1 BVP528 OUT T35A35-WB (1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 48
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,78
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

TARNOS – STADE VINCENT MABILLET – NNI 403120201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la suite de l'avis favorable pour un **Niveau E5 LED** du 03/05/2022 ;

La commission prend connaissance de la demande de classement Initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **02/03/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LACQ – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 643000102

Cette installation n'était pas classée.

A la suite de l'avis préalable favorable du 02/11/2022,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6 LED** :

Résultats photométriques :

➤ **Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 86 LUX (≥ 120 LUX pour un niveau E6)**

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **20/02/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

SAUVAGNON – SALLE DE SPORTS – NNI 645119901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3** :

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 402 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **21/02/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

NIEUIL LES AUBIERS – COMPLEXE SPORTIF DE LA RONDE – NNI 791959901 (CFTIS du 23/02/2023)

Cet éclairage n'est pas classé et n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable éclairage.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage au **Niveau EFutsal 2**.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 1** jusqu'au **11/03/2024** (date du relevé + 24 mois).

1.2. Confirmations de niveau de classement

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101 (CFTIS du 23/02/2023)

Cet éclairage est classé **Niveau E4** jusqu'au **28/04/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **23/02/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

LA CRECHE – STADE GEORGES GROUSSARD – NNI 790480101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **16/12/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 145 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ST MAIXENT L'ECOLE – STADE ALAIN ROSSARD – NNI 792700201

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **08/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 238 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **13/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ST MAIXENT L'ECOLE – STADE PAUL DREVIN – NNI 792700101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **08/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **13/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BESSINES – STADE MUNICIPAL – NNI 790340101

Cet éclairage n'était pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/01/2023 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Etude d'éclairage en date du 27/05/2013 JLC Lighting précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 67m
- Implantation symétrique : 14,50m Ligne de Touche et 16,50m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : SITECO IODURE METALLIQUE (2000W)
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 130 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,75
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,51

2. Etude d'éclairage en date du 23/05/2013 PHILIPS Lighting précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 67m
- Implantation symétrique : 14,50m Ligne de Touche et 16,50m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 20,00 m
- 2 projecteurs par mât : MVP507 MB/NB IODURE METALLIQUE (2119W)
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 104 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,77
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

3. Etude d'éclairage en date du 03/05/2013 DELAIRE précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 67m
- Implantation symétrique : 14,50m Ligne de Touche et 16,50m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 2/3 projecteurs par mât : MVP507 MB/NB IODURE METALLIQUE (2000W)
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 104 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,52

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND 1 – NNI 860410101 (CFTIS du 23/02/2023)

Cet éclairage est classé **Niveau E4** jusqu'au **19/05/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation **en Niveau E4** jusqu'au **23/02/2024**.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE 1 – NNI 860660101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **18/01/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 311 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **30/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

LES TROIS MOUTIERS – STADE MONTCAILLOU – NNI 862740101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **06/07/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 141 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **09/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

NAINTRE – STADE RENE ANDRAULT 1 – NNI 861740101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **19/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 289 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **31/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

POITIERS – STADE PAUL REBEILLEAU 1 – NNI 861940401

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 399 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,84

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

OYRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861860101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **08/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **10/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

ST SAVIN – STADE FRANCOIS PRAT 1 – NNI 862460101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **19/02/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **01/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

NEUVILLE DE POITOU – STADE SERGE DELHUMEAU – NNI 861770201

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E5** jusqu'au **22/07/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E5**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 246 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **02/02/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SENILLE ST SAUVEUR – STADE CHARLES ARNAULT 1 – NNI 862450101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/02/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 20/08/2021 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 18,00m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 4 projecteurs par mât : ECOBLAST 5 (1474W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 159 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

BONNEUIL MATOURS – STADE DU PARC DE CREMAULT 1 – NNI 860320101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/02/2023**.

La Municipalité demande le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS prend note.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

SAINT AUVENT – STADE MUNICIPAL – NNI 871350101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E7 LED** :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 108 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,17
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **03/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

SAINT AUVENT – SALLE DES SPORTS – NNI 871359901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3** :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 495 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **03/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **07/03/2023** transmis à la CFTIS, validé le **15/03/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 04 AVRIL 2023